

**COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h00**

**Salle des fêtes de Roumazières-Loubert**

Le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert sous la présidence de Jean-Michel DUFAUD, maire.

Date de la convocation	26/03/2019
Date de l'affichage	26/03/2019

### 1. Contrôle du quorum

**Présents** : M. DUFAUD Jean-Michel, Mme PRECIGOUT Sandrine, M. FREDAIGUE David, M. LEONARD Jean-Pierre, M. TRICAUD René, Mme DUPRAT Marie-Christine, M. LACHENAUD Hubert, M. BOINEAU Didier, M. SARDIN Jean-James, Mme FOUILLEN Marcelle, M. LAURENT Bernard, Mme MARSAC Hélène, Mme PEREIRA Josiane, Mme CAILLETON Christiane, Mme MAGRET Valérie, Mme TRIMOULINARD Danièle, M. BLANCHIER Michel, M. RAYNAUD Claude, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. NOBLE Jacques, Mme PAIN Mireille, , M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, M. PASCAUD Christian, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, M. CHAULET Patrick, Mme MANDON Martine, Mme DECELLE Céline M. VINCENT Jean-Claude, M. BLANCHETON Nicolas, Mme DELAUNAY Odile, M. DUPIT Jacques, Mme DHERBECOURT Michèle, M. BARRET Michel, M. HEMERY Joël, Mme ROULON Agnès, Mme WASSENAAR Cathelijne, M. JAULIN Denis, M. MALHERBE Jean-Louis, M. DA COSTA Manuel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme RIVET Bernadette à M. DUPIT Jacques, M. GAUMER Paul à Mme PEREIRA Josiane, M. BEAU Henri à M. DUFAUD Jean-Michel, M. PASCAUD Gilbert à M. LAURENT Bernard, Mme DELIAS Karine à M. BLANCHIER Michel, Mme RAYNAUD Stéphanie à Mme FOUILLEN Marcelle, Mme CUNHA Samantha à Jean-Marc CAPOÏA, M. SELLE Jean-François à M. Jacques MARSAC, Mme BONNY Katia à Christian FAUBERT.

**Excusés** : M. ANDRIEUX Jean-Pierre, M. FERNANDES Luis-Michel, Mme CHABANNE Sylviane, M. CHIPAN Thierry, Mme RENAUD Gilberte.

**Absents** : Mme MENARD Nathalie, Mme KOWALSKI Corinne, Mme DESHAYES Cécile, M. MULALIC Nedzad, Mme LALIEVE Sandrine, M. PASCAUD Laurent, M. ESCOUVOIS Cédric, Mme VIROULAUD Marilyn, Mme THEILLOUT Sandra, M. GONCALVES-MOUCO Jean-Antoine, Mme MANCEAU Melinda, M. LESERVOISIER Michel, M. LEBLANC Roger, M. BRANDY Michel, Mme MARTIN Stéphanie

Nombre des conseillers municipaux en exercice	69
Nombre de conseillers présents	40
Nombre d'excusés ayant donné procuration	9
Nombre d'excusés	5
Nombre d'absents	15

### 2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Jacques DUPIT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 3. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 mars dernier a été transmis par courrier à l'ensemble des membres de l'assemblée

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Mme Danièle TRIMOULINARD signale une inversion entre le nombre d'excusés qui est de 5 et le nombre d'absents de 15.

M Jean-Marc CAPOÏA souhaite signaler que ses propos repris dans le compte rendu page 9 ne sont pas exacts. Il se demandait simplement qu'elle sera la réaction des propriétaires bailleurs privés quand ils auront connaissance de cette baisse.

Voix pour	47	Voix contre	0	Abstentions	2
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 4. Rappel ordre du jour de la séance

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

#### - DELIBERATIONS

- ✓ Budget principal commune de Genouillac : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget principal commune de La Péruse : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget principal commune de Mazières : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget principal commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget principal commune de Suris : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget principal commune de Genouillac : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget principal commune de La Péruse : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget principal commune de Mazières : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget principal commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget principal commune de Suris : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Genouillac : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget assainissement commune de La Péruse : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Suris : approbation du compte de gestion 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Genouillac : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget assainissement commune de La Péruse : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget assainissement commune de Suris : approbation du compte administratif 2018
- ✓ Budget principal affectation des résultats 2018
- ✓ Budget assainissement affectation des résultats 2018
- ✓ Vote des taux d'imposition
- ✓ Vote de la durée du lissage par taxe
- ✓ Election des délégués du SIAEP Nord Est Charente
- ✓ Election délégués SIVOS RPI Suris-Saint-Quentin – La Péruse
- ✓ Renouvellement d'un poste CUI-CAE
- ✓ Création d'un poste d'apprenti espaces verts
- ✓ Vente de conteneurs individuels

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
- **DATES PROCHAINES REUNIONS**
- **INFORMATION PREALABLE**

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Cependant, en vertu de l'article L 2121-8 du même code, le conseil municipal des communes de 3 500 habitants et plus n'est tenu d'avoir établi son règlement intérieur que dans les six mois qui suivent son installation : de fait si le règlement intérieur n'a pas été établi avant l'expiration de ce délai, le conseil municipal n'est pas tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget, d'organiser en son sein un débat sur les orientations générales du budget, lequel ne peut avoir lieu que dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le débat d'orientation budgétaire n'est donc pas obligatoire en 2019 pour la commune Terres-de-Haute-Charente.

## 5. Budget principal commune de Genouillac : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 11000- GENOUILLAC  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

11000 – COMMUNE GENOUILLAC EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	169 964,07	670 703,71	840 667,78
Titres de recettes émis (b)	154 534,93	650 036,16	804 571,09
Réductions de titres (c)		9 506,90	9 506,90
Recettes nettes (d = b - c)	154 534,93	640 529,26	795 064,19
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	169 964,07	670 703,71	840 667,78
Mandats émis (f)	144 182,73	546 284,79	690 467,52
Annulations de mandats (g)		2 050,00	2 050,00
Dépenses nettes (h = f - g)	144 182,73	544 234,79	688 417,52
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	10 352,20	96 294,47	106 646,67
(h - d) Déficit			

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 6. Budget principal commune de La Péruse : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer

COMPTE DE GESTION 27800 – LA PERUSE  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

27800 – COMMUNE LA PERUSE EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	123 075,08	379 467,08	502 542,16
Titres de recettes émis (b)	37 817,28	353 403,16	391 220,44
Réductions de titres (c)		220,00	220,00
Recettes nettes (d = b - c)	37 817,28	353 183,16	391 000,44
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	123 075,08	379 467,08	502 542,16
Mandats émis (f)	48 800,93	277 515,81	326 316,74
Annulations de mandats (g)		3 754,73	3 754,73
Dépenses nettes (h = f - g)	48 800,93	273 761,08	322 562,01
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		79 422,08	68 438,43
(h - d) Déficit	10 983,65		

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 7. Budget principal commune de Mazières : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 11600 - MAZIERES  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

11600 – COMMUNE MAZIERES EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 982,79	179 186,07	220 168,86
Titres de recettes émis (b)	16 231,40	105 785,09	122 016,49
Réductions de titres (c)	4 274,50	5 334,86	9 609,36
Recettes nettes (d = b - c)	11 956,90	100 450,23	112 407,13
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 982,79	179 186,07	220 168,86
Mandats émis (f)	31 896,87	85 393,77	117 290,64
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	31 896,87	85 393,77	117 290,64
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		15 056,46	
(h - d) Déficit	19 939,97		4 883,51

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 8. Budget principal commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 2000 – ROUMAZIERES-LOUBERT  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

11000 – COMMUNE ROUMAZIERES- LOUBERT EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	957 753,24	3 685 700,91	4 643 454,15
Titres de recettes émis (b)	693 312,50	3 552 151,50	4 245 464,00
Réductions de titres (c)	1 912,84	35 554,60	37 467,44
Recettes nettes (d = b - c)	691 399,66	3 516 596,90	4 207 996,56
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	957 753,24	3 685 700,91	4 643 454,15
Mandats émis (f)	641 256,75	3 190 847,40	3 832 104,15
Annulations de mandats (g)	1 589,84	10 516,32	12 106,16
Dépenses nettes (h = f - g)	639 666,91	3 180 331,08	3 819 997,99
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	51 732,75	336 265,82	387 998,57
(h - d) Déficit			

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 9. Budget principal commune de Suris : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 28800 – COMMUNE DE SURIS  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

28800 - COMMUNE SURIS EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	82 633,00	241 208,00	323 841,00
Titres de recettes émis (b)	59 225,62	193 116,14	252 341,76
Réductions de titres (c)	7 697,19		7 697,19
Recettes nettes (d = b - c)	51 528,43	193 116,14	244 644,57
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	82 633,00	241 208,00	323 841,00
Mandats émis (f)	43 463,64	226 070,32	269 533,96
Annulations de mandats (g)	8 279,84	393,74	8 673,58
Dépenses nettes (h = f - g)	35 183,80	225 676,58	260 860,38
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	16 344,63		
(h - d) Déficit		32 560,44	16 215,81

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 10. Budget principal commune de Genouillac : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de Genouillac qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	GENOUILLAC
	Dépenses	544 234,79
	Recettes	640 529,26
	<b>Excédent (a)</b>	<b>96 294,47</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	12 188,11
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>12 188,11</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	96 294,47
	(b)	12 188,11
	<b>Excédent</b>	<b>108 482,58</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	GENOUILLAC
	Dépenses	144 182,73
	Recettes	154 534,93
	<b>Résultat (d)</b>	<b>10 352,20</b>
E	Excédent reporté au 001	20 131,26
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	10 352,20
	(e)	20 131,26
	<b>Excédent</b>	<b>30 483,46</b>

Hors de la présence de monsieur Jacques MARSAC maire de la commune déléguée de GENOUILLAC,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de GENOUILLAC.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 11. Budget principal commune de La Péruse : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de La Péruse qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	LA PERUSE
	Dépenses	273 761,08
	Recettes	353 183,16
	<b>Excédent (a)</b>	<b>79 422,08</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	30 681,25
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>30 681,25</b>
C	Résultat de clôture	
	(a)	79 422,08
	(b)	30 681,25
	<b>Excédent</b>	<b>110 103,33</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	LA PERUSE
	Dépenses	48 800,93
	Recettes	37 817,28
	<b>Résultat (d)</b>	<b>-10 983,65</b>
E	Excédent reporté au 001	
	Déficit d'investissement reporté €	-21 219,73
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	-10 983,65
	(e)	-21 219,73
	<b>Déficit</b>	<b>-32 203,38</b>

Hors de la présence de monsieur Christian FAUBERT maire de la commune déléguée de LA PERUSE,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de LA PERUSE.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 12. Budget principal commune de Mazières : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de MAZIERES qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	MAZIERES
	Dépenses	85 393,77
	Recettes	100 450,23
	<b>Excédent (a)</b>	<b>15 056,46</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	95 275,07
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>95 275,07</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	15 056,46
	(b)	95 275,07
	<b>Excédent</b>	<b>110 331,53</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	MAZIERES
	Dépenses	31 896,87
	Recettes	11 956,90
	<b>Résultat (d)</b>	<b>-19 939,97</b>
E	Excédent reporté au 001	4 784,06
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	-19 939,97
	(e)	4 784,06
	<b>Déficit</b>	<b>-15 155,91</b>

Hors de la présence de monsieur Jean-Louis MALHERBE maire de la commune déléguée de MAZIERES,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de MAZIERES.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 13. Budget principal commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de ROUMAZIERES-LOUBERT qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	ROUMAZIERES-LOUBERT
	Dépenses	3 180 331,08
	Recettes	3 516 596,90
	<b>Excédent (a)</b>	<b>336 265,82</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	150 000,00
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>150 000,00</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	336 265,82
	(b)	150 000,00
	<b>Excédent</b>	<b>486 265,82</b>

#### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	ROUMAZIERES-LOUBERT
	Dépenses	639 666,91
	Recettes	691 399,66
	<b>Résultat (d)</b>	<b>51 732,75</b>
E	Excédent reporté au 001	64 087,56
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	51 732,75
	(e)	64 087,56
	<b>Excédent</b>	<b>115 820,31</b>

Hors de la présence de monsieur Jean-Michel DUFAUD maire de la commune déléguée de ROUMAZIERES-LOUBERT,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de ROUMAZIERES-LOUBERT.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 14. Budget principal commune de Suris : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de SURIS qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	225 676,58
	Recettes	193 116,14
	<b>Déficit (a)</b>	<b>-32 560,44</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	47 872,16
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>47 872,16</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	-32 560,44
	(b)	47 872,16
	<b>Excédent</b>	<b>15 311,72</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	35 183,80
	Recettes	51 528,43
	<b>Résultat (d)</b>	<b>16 344,63</b>
E	Excédent reporté au 001	
	Déficit d'investissement reporté €	-19 228,98
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	16 344,63
	(e)	-19 228,98
	<b>Déficit</b>	<b>-2 884,35</b>

Monsieur Jacques DUPIT précise que les résultats de fonctionnement négatifs en 2018 sont la conséquence de la fermeture de l'entreprise Délias avec une perte de recette estimée à 41000€. Une dotation de compensation sur 3 ans avec dégressivité devrait être versée par l'Etat

Hors de la présence de monsieur Jacques DUPIT maire de la commune déléguée de SURIS, LE **CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de SURIS.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 15. Budget assainissement commune de Genouillac : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer

COMPTE DE GESTION 13400 - ASST GENOUILLAC  
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT  
 13400 – ASSAINISSEMENT GENOUILLAC EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 049,94	10 249,20	27 299,14
Titres de recettes émis (b)	3 661,75	4 852,07	8 513,82
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 661,75	4 852,07	8 513,82
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 049,94	10 249,20	27 299,14
Mandats émis (f)	4 808,91	3 698,00	8 506,91
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	4 808,91	3 698,00	8 506,91
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 154,07	6,91
(h - d) Déficit	1 147,16		

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 16. Budget assainissement commune de La Péruse : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 23800 – ASST LA PERUSE  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

23800 – ASSAINISSEMENT LA PERUSE EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	88 376,00	36 928,00	125 304,00
Titres de recettes émis (b)	12 457,60	36 599,01	49 056,61
Réductions de titres (c)		318,53	318,53
Recettes nettes (d = b - c)	12 457,60	36 280,48	48 738,08
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	88 376,00	36 928,00	125 304,00
Mandats émis (f)	6 087,12	36 663,30	42 750,42
Annulations de mandats (g)		632,10	632,10
Dépenses nettes (h = f - g)	6 087,12	36 031,20	42 118,32
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 370,48	249,28	6 619,76
(h - d) Déficit			

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 17. Budget assainissement commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 20700 – ASSAINISEMENT ROUMAZIERES-LOUBERT  
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT  
 20700 – ASSAINISEMENT ROUMAZIERES - LOUBERT EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	610 420,36	341 408,78	951 829,14
Titres de recettes émis (b)	358 982,00	305 880,18	664 862,18
Réductions de titres (c)		5 863,60	5 863,60
Recettes nettes (d = b - c)	358 982,00	300 016,58	658 998,58
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	610 420,36	341 408,78	951 829,14
Mandats émis (f)	115 400,65	253 893,92	369 294,57
Annulations de mandats (g)	1 280,00		1 280,00
Dépenses nettes (h = f - g)	114 120,65	253 893,92	368 014,57
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	244 861,35	46 122,66	290 984,01
(h - d) Déficit			

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 18. Budget assainissement commune de Suris : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMPTE DE GESTION 24600 – ASST SURIS  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

24600 – ASSAINISSEMENT SURIS EXERCICE 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 308,00	29 388,00	61 696,00
Titres de recettes émis (b)	9 551,84	19 916,09	29 467,93
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 551,84	19 916,09	29 467,93
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 308,00	29 388,00	61 696,00
Mandats émis (f)	10 285,33	20 525,95	30 811,28
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	10 285,33	20 525,95	30 811,28
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	733,49	609,86	1 343,35

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 19. Budget assainissement commune de Genouillac : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de Genouillac qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Genouillac
	Dépenses	3 698,00
	Recettes	4 852,07
	<b>Excédent (a)</b>	<b>1 154,07</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	5 633,20
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>5 633,20</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	1 154,07
	(b)	5 633,20
	<b>Excédent</b>	<b>6 787,27</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	Genouillac
	Dépenses	4 808,91
	Recettes	3 661,75
	<b>Résultat (d)</b>	<b>- 1 147,16</b>
E	Excédent reporté au 001	13 606,04
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	- 1 147,16
	(e)	13 606,04
	<b>Excédent</b>	<b>12 458,88</b>

Hors de la présence de monsieur Jacques MARSAC maire de la commune déléguée de GENOUILLAC,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de GENOUILLAC.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 20. Budget assainissement commune de La Péruse : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de La Péruse qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	LA PERUSE
	Dépenses	36 031,20
	Recettes	36 280,48
	<b>Excédent (a)</b>	<b>249,28</b>
B	Résultat reporté en dépenses 002	709,24
	<b>Déficit antérieur (b)</b>	<b>-709,24</b>
C	Résultat de clôture	
	(a)	249,28
	(b)	- 709,24
	<b>Déficit</b>	<b>- 459,96</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	LA PERUSE
	Dépenses	6 087,12
	Recettes	12 457,60
	<b>Résultat (d)</b>	<b>6 370,48</b>
E	Excédent reporté au 001	76 273,18
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	6 370,48
	(e)	76 273,18
	<b>Excédent</b>	<b>82 643,66</b>

Hors de la présence de monsieur Christian FAUBERT maire de la commune déléguée de LA PERUSE,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de LA PERUSE.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 21. Budget assainissement commune de Roumazières-Loubert : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de ROUMAZIERES-LOUBERT qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	ROUMAZIERES-LOUBERT
	Dépenses	253 893,92
	Recettes	300 016,58
	<b>Excédent (a)</b>	<b>46 122,66</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	59 707,78
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>59 707,78</b>
C	Résultat de clôture	
	(a)	46 122,66
	(b)	59 707,78
	<b>Excédent</b>	<b>105 830,44</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	ROUMAZIERES-LOUBERT
	Dépenses	114 120,65
	Recettes	358 982,00
	<b>Résultat (d)</b>	<b>244 861,35</b>
E	Excédent reporté au 001	221 515,36
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	244 861,35
	(e)	221 515,36
	<b>Excédent</b>	<b>466 376,71</b>

Hors de la présence de monsieur Jean-Michel DUFAUD maire de la commune déléguée de ROUMAZIERES-LOUBERT,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de ROUMAZIERES-LOUBERT.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 22. Budget assainissement commune de Suris : approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de SURIS qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	20 525,95
	Recettes	19 916,09
	<b>Excédent (a)</b>	<b>- 609,86</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	11 497,10
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>11 497,10</b>
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	- 609,86
	(b)	11 497,10
	<b>Excédent</b>	<b>10 887,24</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	SURIS
	Dépenses	10 285,33
	Recettes	9 551,84
	<b>Résultat (d)</b>	<b>- 733,49</b>
E	Excédent reporté au 001	16 889,40
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	- 733,49
	(e)	16 889,40
	<b>Excédent</b>	<b>16 155,91</b>

Hors de la présence de monsieur Jacques DUPIT maire de la commune déléguée de SURIS,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement de la commune historique de SURIS.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	48	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 23. Budget principal affectation des résultats 2018

Monsieur le maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2018 qui sont l'addition des résultats de clôture des comptes administratifs 2018 des budgets principaux des 5 communes historiques.

#### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute-Charente
	Dépenses	4 309 397,30
	Recettes	4 803 875,69
	<b>Excédent (a)</b>	<b>494 478,39</b>
B	Résultat reporté en recettes 002	
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	<b>336 016,59</b>
C	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	494 478,39
	(b)	336 016,59
	<b>Excédent</b>	<b>830 494,98</b>

#### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute-Charente
	Dépenses	899 731,24
	Recettes	947 237,20
	<b>Résultat (d)</b>	<b>47 505,96</b>
E	Excédent reporté au 001	89 002,88
	Déficit d'investissement reporté €	-40 448,71
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	47 505,96
	(e)	48 554,17
	<b>Excédent</b>	<b>96 060,13</b>

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'affecter au budget COMMUNE 2019 les résultats de clôture de la manière suivante :

- **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 200 000,00€
- **Au compte 1068** « excédent de fonctionnement » en recettes de la section investissement la somme de 630 494,98€
- **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 96 060,13€

Voix pour	48	Voix contre	1	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 24. Budget assainissement affectation des résultats 2018

Monsieur le maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2018 qui sont l'addition des résultats de clôture des comptes administratifs 2018 des 5 budgets assainissement des communes historiques.

### FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute-Charente
	Dépenses	314 149,07
	Recettes	361 065,22
	<b>Excédent (a)</b>	<b>46 916,15</b>
B	<b>Déficit antérieur (b)</b>	-709,24
	<b>Excédent antérieur (b)</b>	76 838,08
C	<b>Résultat de clôture</b>	
	(a)	46 916,15
	(b)	76 128,84
	<b>Excédent</b>	<b>123 044,99</b>

### INVESTISSEMENT

A	Résultat de l'exercice	Terres-de-Haute-Charente
	Dépenses	135 302,01
	Recettes	384 653,19
	<b>Résultat (d)</b>	<b>249 351,18</b>
E	Excédent reporté au 001	328 283,98
	Déficit d'investissement reporté €	
	<b>Résultat de clôture</b>	
	(d)	249 351,18
	(e)	328 283,98
	<b>Excédent</b>	<b>577 636,06</b>

Après en délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'affecter au budget ASSAINISSEMENT 2019 les résultats de clôture de la manière suivante :

- **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 123 044,99€
- **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 577 636,06€

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 25. Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire propose une baisse de la fiscalité 2019 suite au transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes Charente Limousine. Cette baisse représente une diminution du produit attendu de 117 699€ avec un coefficient de variation de 0,9411501. Il précise que ces taux ne sont pas les taux qui figureront sur les feuilles des contribuables puisqu'il y a le lissage qui va s'appliquer en fonction du nombre d'années de lissage voté par le conseil municipal.

Taxe	Bases prévisionnelles 2019	Taux moyens pondérés 2018	Produit à taux constants	Produit attendu	Coefficient de variation	Taux 2019	Produit obtenu
TH	3 527 000	14,90%	525 523			14,03%	494 780
TFB	4 876 000	19,27%	939 605			18,14%	884 639
TFNB	136 500	59,60%	81 354			56,11%	76 595
CFE	2 534 000	18,37%	465 496			17,30%	438 265
TOTAL			2 011 978	1 894 279	0,941501		<b>1 894 279</b>

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de retenir les taux suivants pour 2019 :

TH	14,03
TFB	18,14
TFNB	56,11
CFE	17,30

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 26. Vote de la durée du lissage par taxe

Monsieur le maire expose que suite au travail de la commission finances, il est proposé les durées de lissage suivantes :

TH	1 an
TFB	6 ans
TFNB	6 ans
CFE	5 ans

Une note explicative est jointe au dossier avec tableau et graphiques. Ces durées ont été réduites à ce qui était envisagé au départ notamment en raison de la baisse des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de retenir les durées de lissage proposées.

TH	1 an	Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
TFB	6 ans	Voix pour	44	Voix contre	2	Abstentions	3
TFNB	6 ans	Voix pour	46	Voix contre	2	Abstentions	1
CFE	5 ans	Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0

Un débat est ouvert par madame Danièle TRIMOULINARD sur la durée de lissage pour la taxe foncière bâtie ramenée à 6 ans et plus particulièrement par rapport à la commune déléguée de Suris pour laquelle l'augmentation est forte au regard du faible taux de départ. Monsieur Jacques DUPIT précise que sans la commune nouvelle, les taux pour Suris auraient du être relevés plus rapidement.

### 27. Election des délégués SIAEP Nord Est Charente

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 janvier dernier, un délégué titulaire (Jean-Claude TRIMOULINARD) et 1 délégué suppléant (Bernard LAURENT) ont été élu pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du syndicat d'eau Nord Est Charente.

Après consultation de Charente eaux et de la préfecture, et conformément aux statuts du syndicat la commune doit être représenté par 5 titulaires et 5 suppléants.

Les délégués des communes historiques étaient les suivants :

	TITULAIRES/ SUPPLEANTS	GENOULLAC	MAZIERES	LA PERUSE	ROUMAZIERES - LOUBERT	SURIS
<b>SIAEP Nord Est Charente</b>	TITULAIRE	Jean-Claude TRIMOULINARD	Jean-Louis MALHERBE	Marie- Christine DUPRAT	Danièle TRIMOULINARD	Joël HEMERY
	SUPPLEANT	Jean-Claude VINCENT	René TRICAUD	Patrick CHAULET	Bernard LAURENT	Paul GAUMER

Monsieur le maire précise que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT, il convient de procéder à l'élection de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs à scrutin secret à la majorité absolue.

Les candidats sont les suivants :

TITULAIRE	Jean-Claude TRIMOULINARD	Jean-Louis MALHERBE	Marie- Christine DUPRAT	Danièle TRIMOULINARD	Joël HEMERY
SUPPLEANT	Jean-Claude VINCENT	René TRICAUD	Patrick CHAULET	Bernard LAURENT	Paul GAUMER

Après avoir procédé à l'élection, les candidats élus sont les suivants :

TITULAIRE	Jean-Claude TRIMOULINARD	Jean-Louis MALHERBE	Marie- Christine DUPRAT	Danièle TRIMOULINARD	Joël HEMERY
SUPPLEANT	Jean-Claude VINCENT	René TRICAUD	Patrick CHAULET	Bernard LAURENT	Paul GAUMER

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## 28. Election délégués SIVOS RPI Suris-Saint-Quentin-La Péruse

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 janvier dernier, les délégués du SIVOS RPI Suris-Saint-Quentin-La Péruse qui ont été élus pour représenter la commune nouvelle au sein du syndicats sont les suivants :

TITULAIRE	Christian FAUBERT
TITULAIRE	David FREDAIGUE
TITULAIRE	Hélène MARSAC
TITULAIRE	Jacques DUPIT
TITULAIRE	Josiane FERREIRA
TITULAIRE	Mélinda MANCEAU
SUPPLEANT	Sylviane CHABANNE
SUPPLEANT	Bernadette RIVET

Monsieur le maire informe l'assemblée que la sous-préfecture a demandé de procéder à une nouvelle élection pour élire seulement 3 titulaires et 1 suppléant conformément aux statuts du SIVOS.

Monsieur le maire précise que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT, il convient de procéder à l'élection de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs à scrutin secret à la majorité absolue.

Les candidats sont les suivants :

- Christian FAUBERT
- Jacques DUPIT
- Josiane PEREIRA
- David FREDAIGUE

Après avoir procédé à l'élection, les candidats élus sont les suivants :

TITULAIRE	Christian FAUBERT
TITULAIRE	Jacques DUPIT
TITULAIRE	Josiane PEREIRA
SUPPLEANT	David FREDAIGUE

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Des questions ont été posées sur la fermeture du SIVOS. Mme Josiane PEREIRA, présidente du SIVOS a précisé que cette décision bien que très regrettable est la conséquence directe d'un manque d'effectif pour l'ensemble des classes du SIVOS.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a pas d'incidence entre la création de la commune nouvelle et la dissolution du SIVOS. Il précise qu'un travail important est engagé pour proposer des solutions pour les parents (transport, garderie...).

### 29. Renouvellement d'un poste CUI-CAE pour le CCAS

Monsieur le Maire informe qu'un emploi aidé affecté au CCAS de la commune arrive à échéance le 30 avril 2019.

Il propose de renouveler le poste de cette personne en emploi CUI-CAE pour une durée d'un an sous réserve de l'accord de pôle emploi.

Sur proposition de la Commission ressources humaines réunie le 12 mars 2019 et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de renouveler un emploi CUI-CAE, **27heures** par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 30. Création d'un poste d'apprenti espaces verts

Suite à une demande des services et validation par la commission ressources humaines réunie le 12 mars 2019, il est proposé de recruter un apprenti pour le service espaces verts.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le recrutement d'un nouvel apprenti pour le service espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DESIGNE** Eric CHAUMET comme maître d'apprentissage.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 31. Vente de conteneurs individuels

Dans le cadre de l'extension de l'opération embellissement de la commune nouvelle et pour éviter d'avoir des conteneurs collectifs avec des dépôts importants ingérables qui nuisent à l'image de la commune, monsieur le maire propose, comme cela se pratiquait sur la commune historique de Roumazières-Loubert, de supprimer les conteneurs collectifs qui ne sont pas indispensables (car ramassage individuel possible) et de permettre d'acquérir, pour les habitants qui le souhaitent, un conteneur individuel subventionné par la commune à hauteur de 50% dans la limite d'une enveloppe annuelle plafonnée à 10 000€. Une étude sera menée par la commission ad hoc.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** que la commune fera l'acquisition des conteneurs individuels qu'elle rétrocédera aux habitants qui en font la demande avec une réduction de 50% du prix TTC
- **DIT** que l'enveloppe annuelle affectée à cette opération sera limitée à 10 000€.

Voix pour	49	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

### 32. Informations diverses

- **Comité de jumelage** : accueil école de musique Rafelbunyol du 26 au 29 avril 2019  
Arrivée 26/04 vers 20h/21h00 : accueil mairie (familles d'accueil)  
27/04 11h30 : réception officielle à la mairie  
27/04 20h30 : concert gratuit à la salle des fêtes  
28/04 12h00 : repas château de Peyras avec spectacle (25€/pers)  
29/04 matin : départ des espagnols
- **Installation des 4 armoires SFR** sur la commune historique de Roumazières-Loubert (mairie, rue des quatre vents, bourg de Roumazières, rue nationale espace Haute Charente. Les câbles ont été livrés. Les travaux vont démarrer.
- **Commission touristique Communauté de communes Charente-Limousine** : des présentoirs avec dépliants vont être distribués dans toutes les mairies du territoire et autres points dans les plus grosses communes (3 points sur la commune historique de Roumazières-Loubert : mairie, maison du patrimoine, gare du vélorail).
- **Point commerces** : Monsieur Mandon va s'installer dans les locaux appartenant à la SNCF (ancienne coopérative agricole) à partir de mi-avril pour vente de pièces détachées, matériels neufs et occasion espaces verts.
- **Fonctionnement des commissions** : elles se réunissent régulièrement et tous ceux qui le souhaitent peuvent participer aux travaux même sans être membre.
- **Comité d'animation de Fontafie** : Manifestation l'Art à table le dimanche 14 avril.

### 33. Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Commission communication	Mercredi 27 mars	18h00	Mairie Roumazières-Loubert
Cérémonie citoyenneté	Samedi 30 mars	11h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commission finances	Mercredi 3 avril	9h30	Mairie Roumazières-Loubert
Réunion du personnel	Mercredi 10 avril	14h00	Salle des mariages Mairie RL
Réunion des conseillers municipaux CCCL	Mercredi 10 avril	18h00	Salle des fêtes de Saint-Claud
Conseil municipal TDHC	Jeudi 11 avril	20h00	Salle des fêtes Roumazières-Loubert
Conférence de presse (présentation nouveau logo)	Mardi 23 avril	19h00	Mairie Roumazières-Loubert
Commission embellissement	Mercredi 24 avril	18h00	Salle des fêtes de Suris

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 22h45.

Le maire,  
Jean-Michel DUFAUD

Affiché le